



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2015**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Nadine BIARD, Corinne AUCAGNE, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Annick THOMASSET, Raymonde MUTABAZI, Stéphanie DUBOST-SANDRIN
Céline THOMAS

Excusés : Charles-Alexandre ORTONNE (a donné pouvoir à Stéphanie DUBOST-SANDRIN), Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Nadine BIARD)
Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Michel MARGAND)
Laure D'HARCOURT

Secrétaire de séance: Nadine BIARD

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Les comptes rendus des Conseils municipaux du 8 octobre 2015 et du 5 novembre 2015 sont approuvés et signés par les conseillers municipaux.

1 – DECISION MODIFICATIVE – EMPRUNT SALLE DES FÊTES

Sur les conseils du percepteur, il convient d'effectuer une décision modificative afin de provisionner 200 000 € sur l'opération « réhabilitation de la salle des fêtes » en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement.

Cette écriture budgétaire est nécessaire pour pouvoir procéder au paiement des entreprises dès le début de l'année 2016, avant le vote du prochain budget prévisionnel courant mars.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des présents cette décision modificative.

2 - DELIBERATION – MISSION ASSISTANCE JURIDIQUE – CENTRE DE GESTION – ANNEE 2016

Le Conseil municipal accepte le renouvellement de la cotisation annuelle de l'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône pour l'année 2016 d'un montant de 483€. La commune fait appel à ce service en cas de besoin.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3- DELIBERATION – EMPLOI AGENT RECENSEUR – ANNEE 2016

Afin d'effectuer le recensement de la population de Rivolet, soit 250 foyers, l'INSEE et le Centre de gestion du Rhône préconisent l'emploi d'un salarié payé sur la base du SMIC sur la période allant du 21 janvier au 20 février 2016.

C'est la candidature de Martine AUTHIER qui a été retenue pour remplir cette mission.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions d'embauche de cet agent recenseur.

4- DELIBERATION – LES STATUTS DE LA C.A.V.B.S. (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône)

Monsieur le maire informe que chaque commune membre de la C.A.V.B.S. doit donner un avis sur les statuts de la C.A.V.B.S. Cet avis sera repris par le délégué qui représente la commune lors du vote à la C.A.B.V.S.

Le Conseil municipal de Rivolet désapprouve les statuts de la C.A.V.B.S. avec 10 voix contre et 4 absentions.

5- DELIBERATION – PRINCIPE DE TRANSFERT DE COMPETENCE DU P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) A LA C.A.V.B.S.

Chaque conseiller, ayant consulté le projet de charte de gouvernance politique pour l'élaboration du P.L.U.I. corrigé à la marge par le bureau de la C.A.V.B.S. lors de sa réunion du 7 décembre 2015, a pu lire l'ajout au paragraphe 2.4 de la phrase suivante :

« Aucun projet ne pourra être décidé sur le territoire d'une commune sans l'accord express et préalable du conseil municipal de ladite commune ».

Malgré cet ajout, dans quelle mesure cette phrase pourra être force de loi en pratique. De la même façon, si la commune de Rivolet intègre le P.L.U.I., dans quelle mesure pourra-t-elle décider de l'évolution de sa population.

De plus, à l'horizon 2020, la commune de Rivolet devrait peut-être faire partie d'une commune nouvelle.

Toutes ces remarques alimentent le débat qui a lieu entre les conseillers à la suite duquel, le Conseil vote contre le principe de transfert de compétences du P.L.U. à la C.A.V.B.S. avec 8 voix contre et 6 absentions.

6- DELIBERATION – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU RHÔNE (S.D.C.I.)

Le préfet demande à ce que les conseils municipaux de la C.A.V.B.S. se prononcent pour ou contre le fait que celle-ci se regroupe avec la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour former une entité administrative de 175 000 habitants.

La Commission Départementale et Métropolitaine de Coopération Intercommunale (C.D.M.C.I.), entité composée en majorité d'élus du Grand Lyon, votera pour ou contre cette unification des différents territoires en tenant compte des avis des différents conseils municipaux de la C.A.V.B.S.

Le Conseil municipal de Rivolet se prononce à l'unanimité contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Rhône (S.D.C.I.).

7- DELIBERATION – DISSOLUTION DU S.I.E.O.V. (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ouest Villefranche)

Cette décision de dissolution a déjà été prise courant septembre 2014. Toutefois, les conditions de liquidation n'étant pas réunies, la clef de répartition du capital doit être revue et le Conseil municipal de Rivolet doit procéder à un nouveau vote.

Le Conseil accepte la dissolution du S.I.E.O.V. avec 13 voix pour et une abstention.

8- DELIBERATION – EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'économies d'énergie, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité l'extinction d'un candélabre sur trois présents dans le bourg de Rivolet.

Cette opération sera effectuée lors de la tournée trimestrielle du SYDER pour la maintenance de l'éclairage public, à savoir début janvier 2016 et n'aura donc pas de répercussion financière pour la commune.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité sur la coupure partielle de l'éclairage public dans la traversée du village.

9- INFORMATIONS DIVERSES

1. Amendes de police

La commune n'aura pas de subvention dans le cadre des amendes de police 2015 pour l'installation d'un radar pédagogique. Ce projet est donc reporté.

2. « Notre village Terre d'avenir »

Le village de Rivolet est à nouveau labellisé « Notre Village Terre d'avenir » pour la période 2015-2018.

3. Réunification de communes à l'échéance 2020

Les maires de l'ancienne C.C.B.N.M. (Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon) proposent à leurs conseillers municipaux de se réunir prochainement afin d'entamer une réflexion sur la création d'une nouvelle commune qui couvrirait le territoire de l'ancienne C.C.B.N.M., cela à l'échéance 2020.

4. Auberge

La commission « Auberge » étudie actuellement deux candidatures pour la reprise de la gérance de l'auberge du village.

5. Salle des fêtes

- *Les travaux de génie civil devraient être terminés fin février 2016.*
- *La Caisse des Dépôts a été rencontrée pour une demande de prêt. Celle-ci leur sera transmise prochainement (montant et durée à définir).*

6. Urbanisme

Une demande de permis de construire a été refusée sur la propriété de Monsieur VIGNAT au hameau du Grand Vernay.

7. Voirie

- *Le projet de pose d'un panneau « zone 30 km/h » au hameau du Grand Vernay n'est pas possible. La commission « Voirie » propose de rencontrer les habitants du hameau pour préciser leur demande et voir comment la satisfaire.*

- Une réflexion est en cours pour contribuer à une réduction de la vitesse de circulation au hameau de la Fouillouse.
- La commune est soutenue par la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pendant la phase de signature d'une nouvelle convention avec la Carrière de Rivolet pour la réparation et l'entretien de la route menant à la carrière. Il reste à finaliser les pourcentages respectifs que l'exploitant de la carrière et la commune prennent en charge, proportionnellement au pourcentage de circulation de poids lourds sur cette route (environ 98% pour la carrière et 2% pour la commune).
- En 2016, il est prévu le comblement des « nids de poule » de la route du Jacquemard.

8. Commission école

- Le contrat de Chystelle COHARD, cantinière, est renouvelé jusqu'à début juillet, fin de l'année scolaire.
- Il est prévu la réunion d'une commission « nouveau restaurant scolaire » afin de réfléchir à la mise en place de ce dernier. Elle comprendra des élus de la commission « Ecole », des membres du Sou des écoles ainsi qu'une employée de la cantine.
- La société BFG a été retenue pour poser un parquet chêne traité à l'huile et collé sur le sol de la couchette de l'école maternelle. Le chantier se déroulera les 21 et 22 décembre 2015.

9. Transports

- Grâce à l'aide de Monsieur Bruno CORDIER, intervenant du cabinet d'expertise AD Tech (siégeant à la Bourboule), une réflexion sur les déplacements des rivoliens a débutée. Dans ce cadre, un dossier d'écomobilité a été constitué.
- Un questionnaire interrogeant sur les moyens de transport utilisés par les habitants est également en projet.

10. Commission environnement de la C.A.V.B.S.

- Dans le cadre de l'avancée du Plan climat, les objectifs de la C.A.V.B.S. sont : la division par 4 de l'émission des gaz à effet de serre et la réduction de 30% des pollutions en 2020.
- Une redevance spéciale payée sur les ordures ménagères par tous sauf les particuliers, devrait être généralisée à tout le territoire de la C.A.V.B.S.
- La déchetterie d'Arnas étant saturée, la commission environnement recherche un terrain pour l'implantation d'une 2^{ème} déchetterie.

Du fait des travaux de la salle des fêtes, la cérémonie des vœux 2016 n'aura pas lieu cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.